

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX**

Date de convocation et d'affichage :
10/12/2025

Publié le :
/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-60/2025**

**Objet : Personnel communal- Crédation d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié
à un accroissement temporaire d'activité**

L'an deux mil vingt-cinq le 17 décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSON Jean-Luc —MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas–GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe- BBILLON Agnès- BARRE Damien-LABLANQUI Jean-Marie- ROBIN Christelle- VEY-FARCE Cathy- GIROT Dominique

Excusés : JUVENON Marie-Hélène

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : JUVENON Marie-Hélène à ANGE Josiane

Jean- Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1 disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Dans le cadre d'un objectif de réorganisation du service technique, il vous est proposé la création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité à compter de février 2026, selon le détail défini comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Grade	Effectif	Durée du contrat
Technique	Adjoint technique territorial	C	Adjoint technique territorial	1	6 mois – temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE la création du poste non permanent tel que proposé,

PORTE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférents au budget communal 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 10 décembre 2025
Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI